



Le soussigné Vizios Henri Joseph,
Professeur agrégé à la Faculté de droit de
Bordeaux, actuellement en résidence à
Aurillac (Cantal) a l'honneur de prier
messieurs le Préfet du Cantal de vouloir
bien lui délivrer un passeport à
destination de la Suisse, pour voyage
d'études.

~~Henry J.~~

François - Guerin
Le Préfet du Cantal, avec
avis favorable

Aurillac le 14 Août 1920

Le Commissaire de Police

Lecour